SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL

TOURNEFEUILLE & AFFLUENTS

Pour une gestion durable de la rivière

Plan de gestion 2017-2027

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) est un syndicat de rivières qui met en œuvre depuis 2020 la compétence intercommunale GEMAPI - **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.** Six intercommunalités adhérent au syndicat :

- Causses et Vallée de la Dordogne, Grand-Figeac et Causse de Labastide-Murat, dans le Lot (46) ;
- Tulle Agglo et Xaintrie Val'Dordogne, en Corrèze (19) ;
- Châtaigneraie Cantalienne, dans le Cantal (15).

Un plan de gestion c'est quoi ?

Un **P**lan **P**luriannuel de **G**estion (PPG) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant (espace alimentant un cours d'eau), rédigé pour une durée de 5 à 10 ans.

Le PPG permet de définir et prioriser les problématiques d'un bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions pour répondre à des enjeux partagés.

Il est établi en concertation avec les élus du territoire et les partenaires du SMDMCA, sur la base d'un diagnostic des cours d'eau et du bassin versant réalisé par les techniciens rivières du syndicat.

Pour connaitre les élus référents de votre commune, vous pouvez vous adresser à votre commune ou au Syndicat.

Chiffres clés

- **54 km²** — Surface du bassin versant
- **9** — Communes
- **1900** — Habitants concernés
- **35 km** — Linéaire de cours d'eau
- **28 ha** — Zones humides
- **227 ha** — Surface de zone inondable

Plan de gestion 2017-2027

Le PPG du bassin versant du Tournefeuille est établi pour une durée de **10 ans,** à compter de l'année 2017 et jusqu'en 2027.

Il a fait l'objet d'une procédure de **Déclaration d'Intérêt Général** (DIG) pour ses 5 premières années (2017-2022) qui vient d'être renouvelée pour les 5 prochaines années (2023-2027). Ce renouvellement a été possible car les actions programmées sont dans la continuité de celles des années précédentes.

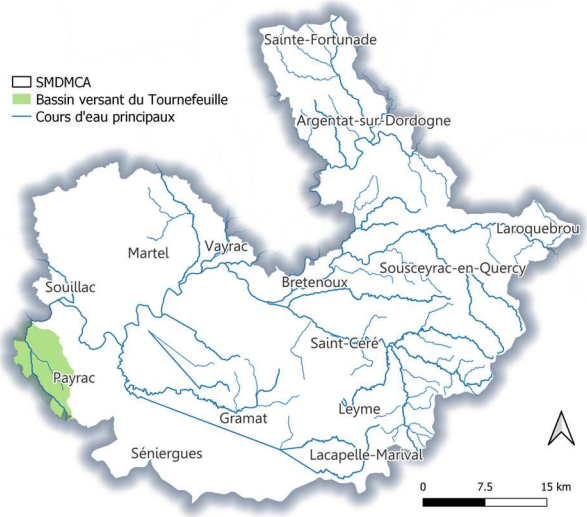

Bilan des actions (2017-2022)

La **morphologie du cours d'eau** *(hydromorphologie)*

Les 5 premières années du PPG ont mis en lumière la nécessité de mener une étude hydromorphologique préalablement à toute autre action visant à améliorer les potentiels piscicoles des cours d'eau du Tournefeuille et de ses affluents.

La topographie et l'étude des photographies aériennes anciennes ont permis de comprendre l'évolution du tracé d'origine des cours d'eau du bassin. En effet, dans les années 70, certains ruisseaux ont été déviés de leur cours originel, perdant ainsi 1.3 km de leur linéaire.

La **continuité piscicole et sédimentaire** du ruisseau

10 seuils de moulin et plusieurs autres ouvrages font obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire.

Néanmoins, une étude réalisée en 2018 a conclu que le premier facteur limitant de la continuité piscicole sur le bassin était l'hydrologie. En effet, en période d'étiage, le ruisseau s'assèche sur environ 90% de son linéaire.

Le **colmatage du lit** du cours d'eau

En 2019, un appel à projet mobilisant des fonds Européens a permis d'accompagner 7 éleveurs pour l'installation de 11000 m de clôture, 13 points de franchissement, 1 système gravitaire, 1 descente aménagée, 4 postes solaires fixes, 9 kits de pompe solaire mobile et 12 bacs d'abreuvement.

Bassin versant du Tournefeuille

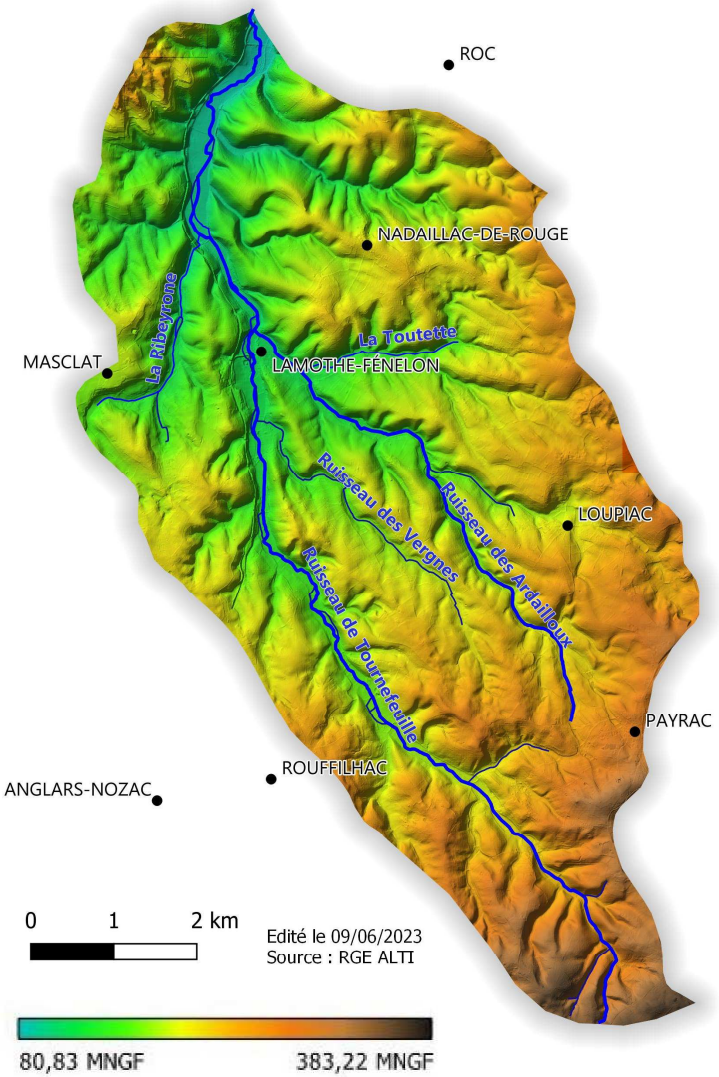

La **végétation**

La ripisylve est absente sur 49% du linéaire total. Entre 2017 et 2022, le SMDMCA a réalisé un entretien raisonné de la végétation des berges sur 18km, permettant d'améliorer l'état de la végétation et des écoulements. Pour rappel, l'entretien courant du cours d'eau et de sa végétation de berge incombe à chaque propriétaire riverain.

Les **espèces invasives**

Depuis 2017, la Jussie présente dans le plan d'eau de Lamothe-Fénelon est arrachée manuellement 2 fois par an par le SMDMCA On constate une tendance à la baisse de cette plante invasive, mais le SMDMCA reste vigilant quant à son éventuelle reprise.

Les **plans d'eau**

28 plans d'eau sont recensés, installés en travers d'un cours d'eau ou bien dans d'anciennes zones humides. Leurs usages sont divers : loisir, abreuvement, irrigation.

Les **zones humides**

Près de 28 ha ont été identifiés. En 2020, la zone humide du lieu-dit Serre (Payrac) a été intégrée à un appel à projet en faveur de la restauration des zones humides du territoire.

Coût des actions - Etudes, travaux, suivis et sensibilisation

Bilan financier 2017-2022

147 000 €

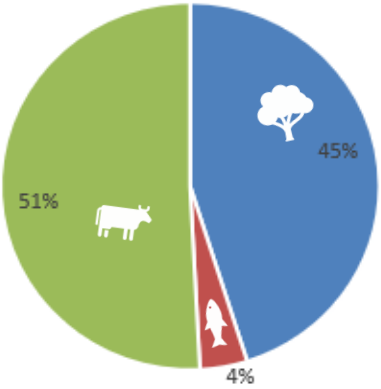

Programmation 2023-2027

540 000 €

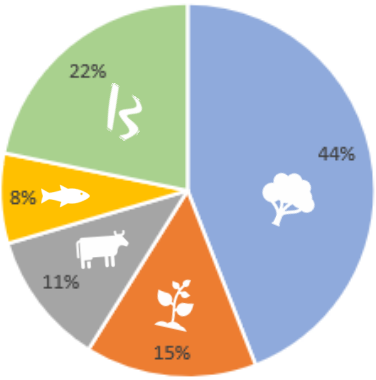

Nos partenaires

Partenaires techniques : CBNMP, EPIDOR, Fédération de pêche, Chambre d'Agriculture, OFB, PNR des Causses du Quercy, ADASEA d'Oc, DDT du Lot…

Partenaires financiers : subventions jusqu'à 80% (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Etat, Département du Lot, Europe…), la part restante est assumée par l'adhésion des intercommunalités membres.

Xaintrie Vallée de la Dordogne Communauté de Communes

CAUSSES et VALLÉE de la DORDOGNE communauté de communes

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

Communauté de communes Châtaigneraie CANTALIENNE

TULLE agglo COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Pour en savoir +

SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL

Sylvie MONNIN MENARD
Technicienne rivière référente
s.monninmenard@smdmca.fr / 06.47.00.54.40
Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
Château Neuf - 46600 CREYSSE
contact@smdmca.fr / 05.65.32.27.38
www.smdmca.fr

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique